



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 4 juillet 2019 à 20h30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Daniel Moine, Audrey Villemin, Jean-François Bertin, Marie José Vergon-Trivaudey, Jean-Luc Guillaume, Leonel Mounoussamy, Marine Martin-Jary à partir de 21h45.

Procurations

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Christian Dyssli, Philippe Morel, Bernard Merger

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 27 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Suffrages exprimés : 10

1/ INFORMATIONS

- **Référendum d'initiative partagée**

Afin que le référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris ait lieu, il faut réunir 4,7 millions de signatures avant le 13 mars 2020.

L'électeur peut signer la pétition à partir d'un point d'accès numérique à Besançon, ou par internet, ou par l'intermédiaire d'un formulaire CERFA.

- **Gendarmerie**

Le gendarme référent pour la commune nous a rendu visite à notre demande. Nous lui avons fait part de nos préoccupations concernant la vitesse dans la traversée de la commune sur la RD8 et sur le secteur des Barrots. Nos demandes ont été prises en compte et des contrôles de vitesse et d'alcoolémie seront organisés prochainement.

- **Parcelle ZH55**

Afin de régulariser l'empiètement de la parcelle boisée ZH55 par l'exploitant voisin, un accord de principe d'échange avec les propriétaires a été admis. Un redécoupage avec échange de surfaces des parcelles ZH 55 et ZH20 préservera la partie cultivée (voir conseil municipal du 12 juin 2019). Un géomètre sera chargé de régulariser le dossier en implantant de nouvelles bornes. Les frais seront partagés entre le propriétaire, la commune et les exploitants.

- **Vente parcelle M. Boillon**

Les parcelles ZD71 et ZD75 plantées de peupliers sont proposées à la vente (voir conseil municipal du 4 juin 2019). La commune a proposé d'acheter les parcelles, (environ 70 ares) pour un montant de 2 100 €, proposition acceptée par le propriétaire.

- **Citerne incendie**

L'entreprise RIVA a terminé l'installation de la citerne incendie à la Vigne Rochet.

Le remplissage, 120 m³, n'est pas réalisable par les pompiers.

Une demande de rendez-vous a été faite auprès du directeur du SIEVO pour envisager le remplissage en se branchant provisoirement sur le circuit du Val de l'Ognon.

Le SDIS sera sollicité pour valider l'installation.

Un contrôle de poteaux incendie a été demandé au SIEVO, mais compte-tenu d'une prochaine restriction sur l'usage de l'eau, le contrôle est reporté à l'automne.

- **Travaux zone captage**

Le département eau assainissement de l'agglomération a prévu d'abattre des arbres en mauvais état sur la zone de captage.

L'ARS a émis un avis favorable, à condition de shunter la production d'eau de Chauenne et de se brancher temporairement sur le réseau du Val de l'Ognon.

Le château d'eau a donc été arrêté, malgré les recommandations de Dominique quant à l'utilisation du réseau du Val de l'ognon. Cette manœuvre n'a pas fonctionné en raison d'un mauvais fonctionnement d'une vanne et les habitants se sont trouvés privés d'eau. La CAGB, avertie par téléphone, est intervenue pour rétablir le circuit captage – château d'eau.

- **Projet éoliennes**

Un projet d'implantation d'éoliennes est en cours sur Champagny, Chemaudin, Noironte et Chauenne.

1 ou 2 éoliennes seraient implantées sur Chauenne au lieu-dit « La Lièvre ».

Une association dénommée « Le Bon Zéphir » a été créée pour informer les habitants des communes concernées et une réunion publique est programmée vendredi soir à Noironte.

Lors du comité de secteur PLUI, ce projet a été évoqué. La commune de Champagny a travaillé sur le projet et a donné son accord pour l'installation d'outils de mesure des vents. Les autres communes ne se sont pas prononcées.

Par ailleurs, nous sommes passés en Communauté Urbaine au 1^{er} juillet et, en conséquence, le produit de la taxe d'aménagement est transféré à la CU. Concernant les éoliennes, celles-ci sont assujetties à l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) dont le produit revient à 80 % à la CU. Les 20 % restant reviennent aux communes.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Le PCS, qui permet aux élus d'organiser les secours aux habitants en cas de sinistre, doit être mis à jour, en particulier en ce qui concerne la liste des habitants.

Il convient de recenser et d'apporter une attention toute particulière aux habitants qui vivent seuls dans leur logement, surtout en cette période de canicule.

Il est demandé aux conseillers concernés de visiter les habitants de leur secteur pour mettre à jour la liste des habitants avec les noms, prénoms, date de naissance des membres du foyer. Un document est remis en séance à chaque conseiller pour procéder à la mise à jour.

Le retour de ces informations est attendu pour début septembre.

- **Réunion secteur ouest PLUI**

L'objectif est de recenser l'ensemble des infrastructures existantes, les pôles représentant un intérêt économique et les sites scolaires sur le secteur ouest. La réflexion se poursuivra sur le niveau d'équipement et la localisation des futurs équipements du secteur.

- **Réunion secteur ouest eau-assainissement**

L'agglomération avait intégré dans son plan prévisionnel de travaux, la rénovation du réseau d'eau potable des Varennes.

Le plan des travaux prévu en 2019 et présenté lors de cette réunion voit disparaître la reprise du réseau d'eau. Le maire a interpellé le vice-président de secteur sur cette inexplicable décision et souhaite revoir la réalisation simultanée des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'agglomération a produit le rapport sur le rendement de la distribution d'eau à Chauenne qui passe de 80% en 2017 lorsque la commune était gestionnaire à 60 % sous la gestion de l'agglomération. Une remarque a été faite pour signaler cet écart qui pose question.

- **Affaire espace boisé classé commune c/ Gaec Henriët**

La commune avait perdu lors du 1^{er} procès et avait fait appel. La cour d'appel a jugé que la commune « échoue à administrer la preuve qui lui incombe de l'existence d'un accord entre les parties dans les termes qu'elle invoque puisqu'elle n'en produit qu'un projet d'imprimé non signé par les représentants du Gaec qui contestent avoir échangé un accord verbal sur ces terrains ».

Le fond de l'affaire n'est pas jugé et la commune est condamnée à payer 1 200 € au Gaec Henriët et aux dépens.

- **Affaire base travaux commune c/Gaec Cottin**

Dans cette affaire, la commune a invoqué l'arrêté préfectoral prévoyant la remise en l'état initial de la base travaux de la ligne LGV. Le tribunal donne raison à la commune et condamne le Gaec Cottin à remettre en état initial la parcelle ZD62 sous astreinte de 100 € par jour de retard à compter d'un délai de 4 mois suivant la signification de jugement. Il condamne le Gaec Cottin à verser 1 500 € à la commune et le condamne aux dépens.

- **Projet école**

La dernière réunion du COPIL a eu lieu début mai. Il devait être débattu le futur fonctionnement à mettre en place dans la nouvelle organisation du RPI. Il était prévu d'engager des travaux sur Chauenne dès 2019, et pour ce faire, il était envisagé de transférer momentanément les classes maternelles de Chauenne à Noironte ou Audeux. Dans un deuxième temps, les élèves de Noironte auraient été accueillis temporairement à Audeux afin de procéder à la rénovation de ces bâtiments pour obtenir in fine un groupe scolaire à direction unique sur 2 sites.

Une partie de la réunion a été consacrée à l'organisation de l'accueil des classes marocaines à Noironte.

Le débat sur l'école a ensuite été abordé par Thierry qui a indiqué que le déplacement des classes nécessiterait l'accord du rectorat. Noironte pense que Chauenne doit faire cette démarche ignorant le caractère commun du projet et pose la question de la prise en charge financière du transfert par Chauenne.

Le désaccord est dès lors patent.

Noironte a par ailleurs sollicité un cabinet pour revoir le projet sur leur commune, le projet présenté par la CAGB ne leur convenant pas.

Le cabinet SOLIHA s'est engagé à remettre un projet pour fin juin.

Noironte devait produire un compte-rendu, ce qui n'a pas été fait.

Par ailleurs, le conseil d'école s'est réuni mardi en présence du maire de Noironte et les parents d'élèves ont demandé où en était le projet. Il leur a été répondu que Noironte avait reçu une ébauche qui demande à être travaillée. Noironte souhaite engager les travaux pour rénover sa salle des fêtes et indique que les 3 communes sont d'accord pour différer le projet d'un an.

Chaucenne a indiqué que son projet serait différé d'un an mais que le travail de réflexion devait continuer dans cet intervalle. Le maire de Chaucenne fait part de son inquiétude à son homologue d'Audeux par mail échangé le 26 juin dernier.

Le département a été rencontré pour nous assister dans la rénovation du centre de vie, la CAGB nous ayant signifié par écrit qu'elle n'avait plus les moyens de nous accompagner, compte-tenu de l'évolution du projet avec une extension des locaux pour accueillir une restauration.

La responsable de l'aide aux communes du département nous a fait comprendre qu'elle était dans l'expectative car Noironte a beaucoup travaillé avec eux et elle n'a pas compris qu'ils ne veulent pas travailler avec l'agglo et envisagent de travailler avec le bureau d'étude SOLIHA.

Il est proposé d'assister au prochain COPIL et de transmettre le compte-rendu aux parents.

- **Fermeture école maternelle**

En accord avec la directrice, le maire a décidé de fermer l'école maternelle de Chaucenne le 28 juin en raison de la canicule. Les parents ont été informés via la messagerie de l'école. La directrice était présente à l'école le 28 juin pour accueillir les enfants que les parents n'auraient pas pu garder. Le rectorat n'a pas été informé et a pris contact avec la directrice de l'école maternelle pour lui signaler le caractère illégal de la décision. L'inspectrice a souhaité s'entretenir avec le maire mais aucun contact n'a eu lieu à ce jour.

2/ DELIBERATIONS

- **Travaux en forêt**

Monsieur le Maire présente le programme de travaux et le devis de l'ONF (5 244,17 € T.T.C) pour l'année 2019. Le programme et le devis sont validés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Aménagement herbagé du cimetière**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la possibilité de demander une subvention à la Région pour des travaux d'engazonnement du cimetière. La subvention peut aller jusqu'à 80% du coût H.T des travaux.

Le Conseil autorise le Maire à consulter des entreprises pour un devis et à réaliser une demande de subvention auprès de la Région.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement copieur**

Monsieur le Maire indique avoir reçu 4 propositions pour le remplacement du copieur de la mairie.

Afin de garder une homogénéité de prestataire entre le copieur mairie et le copieur école, il est proposé d'accepter l'offre de BOURGOGNE REPRO, prestataire actuel, de 2 800,00 € H.T.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Proposition coupe de bois campagne 2019-2020**

Présentation de la destination des coupes de bois pour la campagne 2019-2020. L'entreprise Laurent SIMONIN s'occupera d'abattre les arbres. La destination des coupes est validée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Découpage parcelle ZH55.**

La parcelle communale ZH 55 est composée en grande partie de forêt et pour une plus petite partie de terres potentiellement agricoles. Une réunion avec les exploitants et propriétaires des parcelles voisines a eu lieu et un accord de principe a été convenu pour le redécoupage de cette parcelle.

Un projet a été présenté, les parties se sont engagées à partager les frais de géomètre.

Le Conseil valide le projet de redécoupage et autorise le Maire à poursuivre ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Modification budget communal n°2**

Afin de permettre le renouvellement du copieur de la mairie, il est proposition la modification du budget suivante :

- Compte 2128/021 « Autres agencements et aménagements » : - 4 500,00 €
- Compte 2183/021 « Matériel de bureau et matériel informatique » : + 4 500,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budget frais d'actes et de contentieux – Modification budget communal n°3**

La commune ayant été accessoirement condamnée à payer les frais d'avocats de la partie adverse dans l'affaire l'opposant au GAEC Henriet, Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Compte 6231 « Frais d'actes, de contentieux » : + 3 500,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Bernard VOUGNON

